



Assemblée générale

Distr. générale
16 septembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 93 d) de l'ordre du jour provisoire*

Questions de politique macroéconomique

Système financier international et développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, qui fait suite à la résolution 57/241 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2002, décrit les aspects de l'évolution récente du système financier international qui présentent un intérêt particulier pour le développement. Il présente des estimations des transferts nets de ressources financières, principalement négatifs, de différents groupes de pays en développement en 2002, et les progrès réalisés durant l'année écoulée dans la réforme du système financier international. Des conclusions et des recommandations sur les problèmes examinés ici se trouvent aussi dans le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée pour le débat de haut niveau sur le financement du développement (A/58/216).

* A/58/150.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	3
II. Transfert net de ressources financières des pays en développement et des pays en transition	4–9	3
III. La réforme du système financier international	10–22	6
A. Conception et soutien de politiques judicieuses	11–12	6
B. Les ressources officielles et le règlement des crises	13–19	7
C. Le processus de réforme financière internationale	20–22	9
IV. Conclusion	23	10

I. Introduction

1. Depuis sa cinquantième session, l'Assemblée générale examine chaque année les possibilités offertes par les flux financiers internationaux vers les pays en développement, à savoir principalement le financement du développement, ainsi que les aspects négatifs de ces flux, c'est-à-dire les risques d'instabilité financière, et la difficulté, pour le pays bénéficiaire, d'en obtenir des avantages nets. À sa cinquante-septième session, l'Assemblée a décidé, dans sa résolution 57/241 du 20 décembre 2002, de continuer à examiner la question du système financier international et du développement et a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-huitième session, un rapport sur les questions traitées dans cette résolution.

2. La résolution 57/241 a été adoptée moins d'un an après la Conférence internationale sur le financement du développement, qui a eu lieu à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002. Le principal document adopté par la Conférence, intitulé « le Consensus de Monterrey »¹, est devenu un nouvel instrument qui sert de guide à la conception des politiques portant sur les relations entre les finances intérieures et internationales, le commerce et le développement. En fait, ce texte a fortement influencé les rédacteurs de la résolution 57/241, tout en couvrant un plus grand nombre de questions. À sa présente session, l'Assemblée tiendra pour la première fois le débat de haut niveau sur le financement du développement, afin de faire le bilan de l'application jusqu'à présent, et du suivi des engagements souscrits et des accords conclus à Monterrey. En vue de ce débat, un rapport (A/58/216) a été établi en coopération et en consultation avec les principaux acteurs institutionnels présents à Monterrey et il renferme plusieurs recommandations précises qui ont trait aux préoccupations examinées dans le présent rapport. Pour éviter les doubles emplois, le lecteur est invité à lire le rapport en question où il trouvera des conclusions et des recommandations qui concernent aussi le présent rapport.

3. Celui-ci met à jour les informations disponibles sur les transferts nets de ressources financières par les pays en développement et sur les principaux faits marquants survenus dans certains domaines depuis le précédent rapport (A/57/151) consacré à cette question.

II. Transfert net de ressources financières des pays en développement et des pays en transition

4. En 2002, les pays en développement, pour la sixième année consécutive, ont subi une déperdition nette de ressources financières, car les revenus des investissements étrangers et les sorties nettes de capitaux, y compris sous la forme d'une augmentation des réserves de devises, ont dépassé les recettes au titre des investissements étrangers et les entrées nettes (voir tableau 1). En fait, mesurées en dollars, ces sorties nettes de ressources n'ont jamais jusqu'à présent atteint de pareils niveaux. Les pays en transition ont également accusé, en 2002, des sorties nettes de ressources.

Tableau 1
**Transferts nets de ressources financières vers les pays en développement
 et les pays en transition, 1994-2002, par région**

(En milliards de dollars)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002 ^a
Pays en développement	44,2	49,7	30,3	(2,7)	(33,7)	(120,9)	(179,3)	(155,1)	(192,5)
Afrique	4,6	6,6	(4,4)	(3,7)	15,6	5,1	(18,8)	(11,2)	(9,0)
Afrique subsaharienne (Nigéria et Afrique du Sud exclus)	6,7	8,2	10,5	7,9	13,2	9,7	5,0	9,0	9,5
Afrique de l'Est et du Sud	5,1	25,6	22,4	(34,6)	(130,1)	(134,8)	(110,4)	(111,0)	(141,5)
Asie occidentale	15,2	18,8	11,2	11,4	36,1	(0,3)	(48,3)	(34,9)	(13,2)
Amérique latine et Caraïbes	19,3	(1,3)	1,1	24,2	44,7	9,1	(1,8)	2,0	(28,8)
Pays en transition	(2,2)	10,0	20,0	30,2	33,7	4,5	(23,4)	(9,7)	(9,5)
Pour mémoire :									
Pays pauvres très endettés (PPTE)	9,6	10,9	10,7	11,2	13,7	10,7	5,7	8,2	10,3

Source : *La situation économique et sociale dans le monde, 2003*.

^a Estimations préliminaires.

5. Une entrée nette de ressources financières peut utilement compléter l'épargne intérieure brute et permettre ainsi de financer l'investissement intérieur. Réciproquement, une sortie nette de ressources signifie que des ressources ne sont plus disponibles pour la consommation ou l'investissement dans le pays. Les importantes sorties nettes de ressources financières de l'Amérique latine et des Caraïbes en 2002 ont pour contrepartie une très forte contraction des importations, les pays en crise devant comprimer leur consommation et leur investissement en réponse au retrait, par les investisseurs internationaux, de leurs capitaux. En revanche, en Asie de l'Est et du Sud-Est, les très fortes sorties nettes de ressources ont à nouveau nettement augmenté, mais dans un climat de forte croissance des exportations et des importations, entraînées par la croissance économique. C'est ainsi que des capitaux ont été consacrés au remboursement net de la dette et à l'achat d'actifs étrangers, en particulier par l'accumulation de réserves de devises. En Afrique subsaharienne (Nigéria et Afrique du Sud exclus), les entrées nettes de capitaux ont été surtout des apports financiers privés et officiels, qui ont aidé à financer le déficit commercial.

6. Si on s'intéresse plus particulièrement aux apports de capitaux, dans ce transfert net de ressources, on constate, à la lecture du tableau 2, que les pays en développement ont reçu, en 2002, des capitaux estimés à 75 milliards de dollars, c'est-à-dire moins de la moitié de la moyenne annuelle du milieu des années 90. Les seules sources nettes d'apport de capitaux en 2002 ont été les investissements étrangers directs et les prêts et dons officiels, car les marchés financiers et les banques internationales ont continué à réduire leur exposition aux risques présentés par l'ensemble des pays en développement. Une part notable des apports officiels a été assurée par les banques multilatérales et régionales de développement et par le Fonds monétaire international, sources de financement qui demeurent importantes, comme le souligne la résolution 57/241. Les entrées nettes de capitaux dans les pays

en transition ont été stables en 2002 : il s'agit surtout d'apports nets d'investissements directs étrangers, de placements de portefeuille, de prises de participation et de mouvements de capitaux officiels².

Tableau 2
Transferts nets de ressources financières vers les pays en développement et les pays en transition, 1992-2002, par catégorie

(En milliards de dollars)

	<i>Moyenne</i> 1992-1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002 ^a
Pays en développement							
Transferts nets de capitaux privés	149,1	96,6	38,9	66,2	18,2	17,9	51,8
Investissements directs nets	66,1	120,5	128,0	133,0	125,6	145,3	110,0
Investissements de portefeuille nets ^b	63,0	41,6	(3,7)	39,0	9,7	(41,7)	(40,0)
Autres investissements nets ^c	19,9	(65,5)	(85,3)	(105,8)	(117,2)	(85,8)	(18,2)
Flux officiels nets	23,3	40,8	49,3	10,5	(0,7)	25,6	22,9
Flux de capitaux nets totaux	172,4	137,4	88,2	76,7	17,5	43,5	74,7
Pays en transition							
Transferts nets de capitaux privés	19,8	(20,9)	14,5	29,8	32,9	20,9	34,1
Investissements directs nets	8,2	15,5	20,8	23,8	23,4	25,2	29,2
Investissements de portefeuille nets ^b	10,5	6,9	5,4	2,4	2,4	3,2	3,4
Autres investissements nets ^c	1,1	(43,3)	(11,8)	3,6	7,1	(7,4)	1,5
Flux officiels nets	(2,6)	15,5	33,7	3,5	(3,1)	13,2	2,9
Flux de capitaux nets totaux	17,2	(5,4)	48,2	33,3	29,8	34,1	37,0

Source : *La situation économique et sociale dans le monde, 2003*.

^a Données préliminaires.

^b Y compris les investissements de portefeuille et les prises de participation.

^c Y compris les opérations de prêt à court et à long terme réalisées par les banques; ce chiffre peut inclure certains flux officiels, du fait des limitations caractérisant certaines données.

7. Selon de premières indications, durant le premier semestre de 2003, certains flux financiers privés vers les pays en développement se sont améliorés, en partie parce que certaines mesures de politique économique intérieure ou internationale que craignait le secteur privé international ne se sont pas concrétisées, et en partie en raison de la faiblesse de la reprise, des taux d'intérêt inhabituellement bas et de l'incertitude des perspectives de profit dans les pays développés, facteurs qui ont incité les investisseurs internationaux à chercher plutôt dans les pays émergents à économie de marché des rendements plus élevés. Si la reprise économique dans les pays développés s'accélère au deuxième semestre de l'année, comme le prévoit le Département des affaires économiques et sociales³, il est possible que « l'appétit » des investisseurs pour les opérations de prêt dans les pays émergents à économie de

marché s'atténue. Néanmoins, comme la croissance des échanges mondiaux s'accélérait avec une telle reprise, les perspectives de profit dans les pays en développement et dans les pays en transition comme dans les pays développés s'amélioreraient. Les investisseurs internationaux potentiels pourraient alors être encouragés à accroître ou à maintenir leurs apports, au moins vers les pays émergents qu'ils trouvent attrayants ou dont ils jugent saines les politiques économiques et celle du taux de change.

8. Il est clair pourtant que les pays en développement et les pays en transition demeurent plus que jamais exposés aux vicissitudes de l'économie mondiale. Les sorties nettes de capitaux des pays en développement, en période de croissance lente de l'économie mondiale, sont particulièrement contraires au développement. Par exemple, en Amérique latine, le taux d'investissement (l'investissement en proportion du produit intérieur brut) a commencé à diminuer en 1999. En 2002, il a de nouveau diminué quand les transferts nets de ressources sont devenus brutalement négatifs. Actuellement, les entrées de capitaux sont nettement moindres qu'il y a cinq ou 10 ans, et cette chute a un effet négatif sur le développement à long terme.

9. La réforme du système financier international a pour objectif majeur de réduire les risques potentiels affectés à cette instabilité financière internationale, mais aussi d'aider un plus grand nombre de pays à tirer le meilleur parti possible des apports nets de ressources financières qui, moyennant une conduite prudente de l'économie, peuvent accélérer la croissance économique et hâter l'élimination de la pauvreté.

III. La réforme du système financier international

10. Dans son examen de 2002 de la situation financière internationale et de la réforme des politiques économiques, l'Assemblée a abordé plusieurs questions qui peuvent être regroupées en trois thèmes : des politiques judicieuses et équitables dans les pays développés, les pays en développement et les pays en transition; des ressources financières publiques suffisantes pour atténuer les crises financières d'origine extérieure, et les différents processus menant à une amélioration de la conduite de l'économie mondiale.

A. Conception et soutien de politiques judicieuses

11. Les pays en développement et les pays en transition, avec leurs partenaires internationaux dans des arrangements mondiaux et régionaux, ont continué à chercher une définition plus précise de ce que seraient de bonnes politiques de stabilité économique et financière, de croissance économique et de développement durable. Cette recherche concerne par exemple la bonne gouvernance, la formulation de politiques économiques saines, ou encore le choix des politiques de développement de l'infrastructure économique et sociale et le secteur financier. À cet égard, plusieurs mesures notables ont été prises durant l'année écoulée : elles concernent par exemple le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique⁴; un regain d'attention portée par la communauté internationale à la nécessité de concevoir la politique budgétaire dans l'optique du moyen terme et à une gestion plus efficace des dépenses publiques; une meilleure compréhension de l'impératif de prudence de la politique budgétaire, de la politique monétaire et du

choix du taux de change durant les périodes de haute conjoncture de façon à laisser une plus grande marge de manoeuvre aux politiques anticycliques durant les phases de ralentissement; et un meilleur suivi, au plan international, des pays qui cherchent à appliquer les conclusions de leur évaluation du secteur financier et des examens des normes et codes applicables au secteur financier. Et surtout, avec cette définition plus précise de ce que seraient des politiques saines de croissance économique, un grand nombre de pays en développement et de pays en transition ont pris des mesures concrètes dans plusieurs domaines importants, comme le signale le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale pour le débat de haut niveau sur le financement du développement.

12. En outre, les institutions de Bretton Woods ont lancé de nouvelles analyses et de nouveaux débats à caractère normatif; par exemple sur les modalités d'une meilleure appréciation de la viabilité de la dette des pays à revenu faible ou moyen. Au niveau mondial, on s'est intéressé, l'an dernier, à l'ensemble des normes et des codes internationaux propres à assurer « l'intégrité des marchés », l'évolution la plus intéressante concernant la comptabilité où on observe une convergence progressive des normes comptables, grâce à l'action du Conseil international des normes comptables. On constate aussi la formation progressive d'un ensemble unique de principes, concernant l'insolvabilité et les droits des créanciers selon des régimes, s'inspirant des modèles élaborés par la Banque mondiale et par la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international. L'évolution la plus critiquée est peut-être la révision du régime des réserves obligatoires des banques commerciales, engagée par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, dont un membre important a annoncé, cette année, qu'il n'appliquerait l'ensemble proposé de directives mondiales qu'à ses plus grandes banques. Les experts financiers ont également fait connaître leur crainte de voir ces directives accentuer le caractère cyclique des flux financiers mondiaux et décourager les opérations de prêt aux pays en développement et aux pays en transition en particulier⁵.

B. Les ressources officielles et le règlement des crises

13. Malgré les efforts visant à prévenir les crises financières, il est tout à fait possible que celles-ci se reproduisent de loin en loin et s'accompagnent de chocs économiques importants. La communauté internationale admet qu'elle doit se doter d'un ensemble robuste et complet d'instruments propres à aider les pays à résoudre d'éventuelles crises financières. Les pays qui ont libéralisé les entrées et sorties de capitaux et ceux où ces mouvements se font déjà librement sont particulièrement vulnérables à de brusques inversions du sens des mouvements de capitaux. L'un des moyens de réduire l'instabilité de ces flux consiste à convaincre les investisseurs qu'ils peuvent avoir confiance dans la politique suivie par l'État concerné et s'attendre à un éventuel soutien international.

14. Pour que la réaction officielle aux crises soit plus claire et plus prévisible, le FMI a adopté en 2003 des directives nouvelles régissant l'accès à titre exceptionnel à ses ressources dans l'éventualité d'une crise du compte des opérations en capital. Le FMI est disposé à accorder des prêts plus importants qu'à l'accoutumée si le pays remplit plusieurs critères : un besoin financier exceptionnellement important; une dette viable à terme dans des hypothèses de travail assez prudentes; de bonnes perspectives de voir se rouvrir les portes des marchés des capitaux privés dans le délai pendant lequel les ressources du FMI seraient disponibles; des indices tendant

à montrer que les politiques du pays ont de bonnes chances d'être couronnées de succès.

15. Le FMI ne s'est pas borné à dire quand des ressources officielles pourraient être mobilisées, il a également cherché à améliorer ses facilités de prêt pour mieux aider les pays qui traversent une crise du compte des opérations en capital. La plupart des facilités financières du Fonds ont en effet été conçues à une époque où les capitaux étaient peu mobiles, dans le but de résoudre des crises qui, alors, évoluaient plus lentement. Cependant, la méthode traditionnelle des conditionnalités portant sur le choix des politiques et qui consistait à déboursier des fonds par tranches échelonnées risque de ne plus fonctionner face aux crises financières contemporaines, qui sont beaucoup plus rapides qu'autrefois et peuvent susciter d'énormes flux et reflux de capitaux.

16. Face à ces situations nouvelles, le FMI, en 1997, a créé sa Facilité de réserve supplémentaire (FRS) qui permet d'offrir aux pays traversant une crise de leur compte de capital des ressources plus importantes et plus nettement groupées en début de période. En mars 2003, le Conseil d'administration du FMI a décidé d'allonger d'un an l'échéance du remboursement des retraits de cette facilité, l'expérience ayant montré que la durée des problèmes de balance des paiements rendait cette mesure nécessaire. En même temps, il a décidé de conserver les limites mises à l'accès à cette facilité, qui sont définies par référence à la quote-part (300 % de la quote-part). On a pu néanmoins estimer que les normes régissant l'accès exceptionnel à cette facilité ne devaient pas être liées à la quote-part des pays et qu'il était nécessaire d'examiner d'autres modalités⁶.

17. La ligne de crédit préventive (LCP), aménagée par le Fonds monétaire international en 1999, entendait aller au-delà de la Facilité de réserve supplémentaire en offrant des liquidités d'origine extérieure assorties d'un degré élevé d'automatisme aux pays présélectionnés durant une crise. En assurant à l'avance le pays de l'obtention d'un crédit aux conditions convenues, la ligne de crédit préventive devait aider à prévenir une crise en décourageant tout retrait brutal d'un crédit d'origine extérieure. Cependant, en juin 2003, aucun pays membre n'avait demandé à bénéficier de cette facilité. Les utilisateurs potentiels craignaient, apparemment, que la simple demande de bénéficier de la facilité, sans même parler de son utilisation effective, serait perçue comme un signe de faiblesse par le marché, contribuant ainsi à amenuiser encore, plutôt qu'à renforcer la confiance placée dans le pays concerné. Cette facilité devait arriver à expiration en novembre 2003 et l'adhésion au principe de sa prorogation semble insuffisante.

18. Dans l'intervalle, en mai 2002, la Banque mondiale a de son côté introduit une forme d'ajustement structurel qui est l'équivalent de cette ligne de crédit préventive, l'option de tirage différé (OTD), dans le but de protéger un noyau minimum de programmes d'ajustement structurel dans l'éventualité où un pays verrait les portes des marchés financiers internationaux se refermer sur lui. L'option de tirage différé, en fait, donne aux emprunteurs une ligne de crédit dans laquelle ils peuvent puiser pendant une période allant jusqu'à trois ans, à condition que l'exécution générale du programme d'ajustement structurel et l'ensemble de la politique économique demeurent adéquats. Plusieurs pays ont déjà eu recours à cette facilité de l'option du tirage différé qui, contrairement à la ligne de crédit préventive du FMI, leur paraît un instrument qui n'émet pas de signal défavorable.

19. Au paragraphe 7 de la résolution 57/241, l'Assemblée réaffirmait « la nécessité de faire en sorte que le Fonds monétaire international dispose lui-même de ressources suffisantes pour s'acquitter de ses responsabilités financières » et au paragraphe 14, que le Fonds et les autres institutions financières internationales « devaient disposer d'un réseau adéquat de facilités et de ressources financières pour pouvoir réagir rapidement et de façon appropriée, conformément à leurs politiques ». Au paragraphe 16, l'Assemblée encourageait « la recherche de moyens susceptibles de créer des sources novatrices de financement public et privé pour le développement » et prenait note de la proposition « d'utiliser les droits de tirage spéciaux pour le développement ». Une importante proposition de réforme a été avancée : elle examine comment et pourquoi le FMI devrait allouer de nouveaux DTS⁷. Sur le fond, l'argument est que les DTS avaient été créés dans un but que l'effondrement du système de Bretton Woods a rendu caduc, mais que les allocations de DTS pouvaient notablement aider les pays en développement et les pays en transition à abonder leurs réserves à un coût moindre que celui résultant de l'emprunt sur les marchés financiers internationaux ou d'une accumulation de réserves au détriment des importations, comme ils le font actuellement. Les auteurs de la proposition font valoir aussi que des DTS pourraient être alloués afin d'atteindre certains objectifs sans qu'il faille pour autant modifier le statut du Fonds monétaire international, par une simple réinterprétation de l'article correspondant; un amendement devra bien sûr faire apparaître très clairement, aux yeux des actionnaires du Fonds, l'objectif poursuivi. Les universitaires et les chercheurs faisant autorité sur la question, ainsi que des hauts fonctionnaires nationaux et internationaux ont également avancé des propositions de nouvelles allocations de DTS; ils ont notamment préconisé des allocations substantielles mais temporaires de DTS en temps de crise financière internationale⁸. Mais ces propositions tendant à modifier les modalités de l'allocation de DTS n'ont pas encore largement retenu l'attention de la communauté internationale.

C. Le processus de réforme financière internationale

20. Il est tout à fait dans « l'esprit de Monterrey » d'examiner de nouvelles idées de financement du développement, comme celles que l'on vient de présenter, et de les analyser rigoureusement, dans un débat ouvert à tous les acteurs concernés. En fait, c'est bien ce qui s'est produit dans diverses instances depuis la Conférence de Monterrey. En particulier, alors que les partisans de la proposition du FMI, formulée à la fin de 2001, tendant à créer un mécanisme de restructuration de la dette souveraine ont été déçus de voir que la proposition ne rencontrait pas un agrément général, il y a bien eu un débat largement ouvert sur la question en 2002 et 2003, le FMI participant à ce débat, en particulier lors de la réunion qu'il a accueillie et lors de celle qui a eu lieu dans les coulisses du processus de Monterrey lui-même. En fin de compte, une proposition qui traite une partie du problème a commencé à être appliquée par certains pays : en effet, des « clauses d'action collective » renforcées assortissent désormais les nouvelles émissions d'obligations, d'abord celles du Mexique puis celles du Brésil, de l'Afrique du Sud et de l'Uruguay en 2003. Il sera plus facile de restructurer les obligations dont les émissions ont été assorties de ces nouvelles clauses en cas de future crise. Pourtant, cela laisse sans solution les problèmes de la cohérence, du traitement comparable, de la restructuration adéquate de la dette et de l'équité, auxquels la proposition de création d'un mécanisme de restructuration de la dette souveraine entendait donner une réponse. Ces problèmes peuvent être abordés, bien que de façon non statutaire, dans les codes de conduite

proposés aux gouvernements débiteurs, aux créanciers en général et aux organisations internationales, qui ont été proposées à l'attention de la communauté internationale.

21. Depuis l'adoption du Consensus de Monterrey, l'idée de faire participer plus largement les pays en développement aux décisions économiques internationales fait son chemin. Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, dans leur Comité du développement, ont abordé la question de la représentation accrue des pays en développement et des pays en transition dans les instances de décision des institutions de Bretton Woods, lors des réunions de l'automne 2002 et du printemps 2003. La question sera à nouveau examinée cette année à la réunion d'automne du Comité du développement. La question d'une participation accrue des pays en développement aux décisions économiques internationales a également figuré en bonne place à la réunion annuelle du Conseil économique et social et des institutions de Bretton Woods et l'OMC, s'il faut en croire le résumé des travaux établi par le Président du Conseil économique et social (A/58/77-E/2003/62 et Add. 1 et 2).

22. Le système international n'a pas encore trouvé les modalités optimales d'une légitimation internationale de ces idées nouvelles. Néanmoins, la communauté internationale a commencé à examiner la question et élabore progressivement de nouvelles modalités d'interaction. Parmi celles-ci figure l'utilisation du processus de Monterrey aux Nations Unies, en particulier pour examiner les questions de cohérence des politiques monétaires, financières, commerciales et développementales internationales qui ne sont pas déjà abordées dans toutes leurs dimensions dans les enceintes internationales spécialisées. La réunion extraordinaire du Conseil économique et social, le 14 avril 2003, avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce en est l'exemple; le Président du Conseil a alors dégagé des conclusions à la fois de fond et de forme dans son résumé du débat. Le débat de haut niveau prévu à l'Assemblée est une autre innovation importante à cet égard.

IV. Conclusion

23. Comme on l'a noté au début du présent rapport, les questions qu'il expose figurent parmi les principaux thèmes du rapport du Secrétaire général à l'Assemblée pour un débat de haut niveau sur le financement du développement. Tous les chapitres de ce rapport – en particulier ses recommandations – sont d'intérêt pour l'examen entrepris dans le présent rapport, étant donné la nécessité et la volonté d'adopter une approche synthétique de la question du financement du développement.

Notes

¹ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey, Mexique, 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

² Voir *La situation économique et sociale dans le monde, 2003* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.C.1), chap. II, dont s'inspire ce résumé.

³ *Ibid.*, chap. I.

-
- ⁴ Voir A/58/54.
- ⁵ On trouvera un complément d'information sur cette question et sur celle des normes et codes au chapitre II de *La situation économique et sociale dans le monde, 2003* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.C.1).
- ⁶ Voir par exemple la Déclaration du Vice-Premier Ministre et Ministre des finances de la Fédération de Russie, M. Aleksei L. Kudrin devant le Comité monétaire et financier international, le 12 avril 2003 (p. 6) <<http://www.imf.org/external/spring/2003/imfc/state/eng/rus.htm>>.
- ⁷ Voir Peter B. Clark et Jacques J. Polak « International liquidity and the role of the SDR in the international monetary system », IMF working paper WP/02/217 (décembre 2002), et un entretien avec les auteurs dans *IMF Survey*, 3 février 2003, p. 28 à 30.
- ⁸ Voir « Vers une nouvelle architecture financière internationale », Rapport du Comité exécutif chargé des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies (ECESA/1/Rev.1) en date du 25 juin 2001 (<<http://www.un.org/esa/coordination/ecesa/ecesa-1.pdf>>).
-